## L'ajournement

mon sens, qu'il fallait réduire. Si nous voulons faire des économies, pourquoi ne pas choisir Information Canada? Fichons-la complètement au rebut. Cela nous ferait économiser quelques millions.

M. Nystrom: Et le Sénat.

M. Ellis: J'ai souvent parlé à la Chambre des dépenses exagérées du ministère des Travaux publics, autre ministère qui dépense plus d'un demi-milliard de dollars par an. Je puis assurer aux honorables députés qu'on ne créerait guère de difficultés en réduisant son budget de quelques millions de dollars. Les réductions du ministre étaient de la fumisterie dès le début. Elles étaient tirées de nouvelles prévisions budgétaires. Revenons au ministère des Travaux publics, c'est l'exemple que je connais le mieux: au comité, nous n'avons pas eu le temps voulu pour étudier ses prévisions budgétaires. Il y a eu deux séances très brèves et le temps était tout à fait insuffisant, mais dans les quelques minutes dont nous avons disposé, je puis vous assurer que nous avons trouvé des fonds superflus.

Le budget promet la modération, mais ne fait strictement rien en ce sens. J'ai l'impression que s'il avait fallu faire passer le prix du baril de pétrole de \$6.50 à \$8, ce qui aurait élevé le prix de 5 ou 6c., mes voisins de l'Ontario ne s'y seraient pas opposés. Ils comprennent les problèmes qui existent.

Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes prêt à vous lever, et je devrais sans doute déclarer qu'il est 5 heures. Je reprendrai mes observations à 8 heures ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je remercie le député d'avoir vu l'heure.

### LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traducation]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Prince George-Peace River (M. Oberle)—L'administration fédérale—Les fuites de documents d'État—Les mesures gouvernementales envisagées; le député de New Westminster (M. Leggatt)—L'administration de la justice—Demande d'intervention officielle auprès du ministre de la Justice du Québec en faveur du Dr Morgentaler; le député de Central Nova—La Gendarmerie royale—Demande de renvoi à la Commission Marin de l'affaire Securex et de la question du licenciement des enquêteurs Brunet et McCleery.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

# INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion n° 30 inscrite au nom du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) est-elle reportée à la demande du gouvernement?

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion est reportée. La motion n° 36 inscrite au nom du député de Vegreville (M. Mazankowski), est-elle reportée à la demande du gouvernement?

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion est reportée. La motion n° 34, inscrite au nom du député de Vegreville (M. Mazankowski), est-elle reportée à la demande du gouvernement?

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion est reportée. La motion n° 37 inscrite au nom du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) est-elle reportée à la demande du gouvernement?

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La motion est reportée.

M. Campbell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre en vue de passer maintenant à l'étude du bill privé n° C-1001 inscrit en mon nom, avant d'étudier l'avis de motion portant production de documents du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

### BILL PRIVÉ

[Traducation]

#### LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

EXCEPTION AUX RÈGLES DE DROIT EN MATIÈRE DE MARIAGE—RICHARD FRITZ ET MARIANNE STRASS

M. John Campbell (La Salle-Émard-Côte Saint-Paul) propose: Que le bill C-1001, tendant à faire exception aux règles générales de droit en matière de mariage dans le cas de Richard Fritz et Marianne Strass, dont le comité permanent des bills privés en général et du Règlement a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)